

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'Administration

Séance du mardi 4 octobre 2011

Délibération n° CA-2011-14

**Approbation d'une exonération de loyers au bénéfice
de l'association « Académie Pythagore »**

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier Poitou Charentes et notamment l'art. 10 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 198 ;

Vu la convention adhésion-projet signée le 18 mars 2010 avec Grand Angoulême ;

Vu la convention d'occupation précaire du 1^{er} mai 2010 annexée à l'acte d'acquisition du 30 mars 2011 ;

Vu l'avis de la communauté d'Agglomération de Grand Angoulême ;

Vu l'avis de l'Agent comptable ;

Considérant les faits antérieurs et la demande formulée par l'Association Académie Pythagore;

Sur proposition du Directeur Général,

Décide :

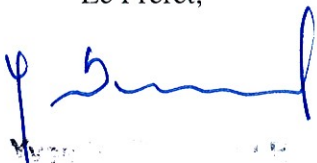
- d'accorder exceptionnellement à l'association « Académie Pythagore » l'occupation gratuite des locaux situés au 10 rue Guy Ragnaud à Angoulême, pour la période d'avril à juin 2011 ;
- de l'exonérer en totalité des charges dues (soit 3 mois de loyer à 300 € et 6 mois de préavis).

Le Directeur Général et l'Agent comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région
Poitiers, le

Le Préfet,



Jean-François MACAIRE
Président du Conseil d'Administration